

## Commune de MAILLY-RAINEVAL

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**de MAILLY-RAINEVAL**

Séance ordinaire du 13 Décembre 2023

**Convocation** : le 08 Décembre 2023**Affichage** : le 20 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

**Présents** : Mesdames Carole CHARLES, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Gilles BRULÉ, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

**Absente excusée** : M<sup>me</sup> Emmanuelle FIRMIN.

**Représenté(es)** : M<sup>me</sup> Emmanuelle FIRMIN par M<sup>r</sup> Francis MOURIER,  
M<sup>r</sup> Vincent RICHARD par M<sup>r</sup> Philippe GOBLET,  
Mr Xavier FAUVEL par M<sup>me</sup> Linda HOREMANS.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>r</sup> Philippe GOBLET.

**Approbation du Procès-verbal du conseil du 22 Novembre 2023 :**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

**Délibération 32.2023 : Installation de 2 radars pédagogique en panneau photovoltaïque**

M<sup>r</sup> le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits en investissement afin d'effectuer l'installation de 2 radars pédagogique en panneau photovoltaïque rues de Sauvillers et de Thory. Afin de régulariser cela, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2188 : Autres immo corporels	1 356,00	021 : Virement sect° fonct.	1 356,00
	<b>1 356,00</b>		<b>1 356,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
023 : Virement sect° invest.	1 356,00		
615221 : Bâtiments publics	- 1 356,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total dépenses</b>	<b>1 356,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 356,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

**Délibération 33.2023 : Extension réseau + branchement eau au cimetière**

M<sup>r</sup> le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits en investissement afin d'effectuer l'extension de réseau et le branchement d'eau au cimetière. Afin de régulariser cela, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
21538 : Autres réseaux	15 000,00	021 : Virement sect° fonct.	15 000,00
	<b>15 000,00</b>		<b>15 000,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
023 : Virement sect° invest.	15 000,00		
615228 : Autres Bâtiments	- 15 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total dépenses</b>	<b>15 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>15 000,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

**Divers devis :**☞ Radars pédagogiques :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le devis établi par la société IM-S Services, pour le remplacement des batteries sur les 2 radars situés sur la D 14 qui sont défectueuses.

Celui-ci est estimé à **670 € HT** soit **804 € TTC** comprenant 1 déplacement sur site, 3 diagnostics complets, 4 batteries avec câblage et protection, 1 détection de véhicule et 3 mains d'œuvres.

**Après réflexion**, les membres du conseil valident le devis.

**Fibre Optique sur la commune :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a participé à la réunion de fin de travaux du déploiement de la fibre optique, qui a eu lieu ce mercredi 13 décembre 2023 à 18h30 à la CCALN.

À l'issue de cette réunion, nous vous informons que les opérateurs BOUYGUES, ORANGE, SFR etc. ... débiteront leurs démarchages commercial « Fibre optique » sur notre département **à partir d'avril 2024** et que le réseau sera couvert **courant 2027-2030**.

Somme Numérique nous informe également que :

- ⇒ 2 plateformes seront opérationnelles et ouvertes aux collectivités (Mairie, Sapeurs – Pompiers, Gendarmerie) et aux particuliers ;
- ⇒ des réunions d'information auront lieu sur l'ensemble de la CCALN (date à définir) ;
- ⇒ des flyers seront distribués pour informer les administrés ;
- ⇒ l'abonnement aurait un coût minimum de 18 € / mois selon les besoins ;
- ⇒ une clause supplémentaire sera attribuée sur les certificats d'urbanismes afin que les administrés puissent obtenir également le branchement de la fibre optique.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une demande avait été établie auprès d'ENEDIS, pour effectuer le changement du poteau en face du 88 rue de Thory suite à l'installation de la fibre optique. Cette intervention est en attente suite aux intempéries en Bretagne.

**Désignation d'un référent déontologue des élus locaux :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un référent déontologue pour les élus doit être désigné.

Ce référent déontologue a pour mission d'apporter à l'élu qui le sollicite tout conseil utile sur des questions relatives aux obligations et principes déontologiques mentionnés dans la Charte. Il a donc vocation à assister les élus sur l'ensemble des questionnements (prévention des conflits d'intérêts, déclaration d'intérêts...) où obligations déontologiques (impartialité, dignité, neutralité...) à travers des conseils et expertises.

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

L'Association des Maires de France, nous propose 2 référents déontologue à savoir :

- ↳ M<sup>me</sup> Feirouz HAMDANE
- ↳ M. Pascal POUILLOT

Le / La référent(e) déontologue sera rémunéré(e) par une indemnité prenant forme de vacations dont le montant est de 80 € maximal par dossier (à déterminer avec le référent).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal souhaitent avoir plus d'information à ce sujet.

**Planning des diverses manifestations 2024 :**

- ⇒ Vœux du Maire : Samedi 20 Janvier
- ⇒ Hauts de France Propres : Samedi 16 Mars
- ⇒ Chasse à l'œuf : Lundi 1<sup>er</sup> Avril
- ⇒ Commémoration de la Victoire 1945 : Mercredi 8 Mai
- ⇒ Randonnée : Samedi 8 Juin
- ⇒ Élection Européenne : Dimanche 9 Juin
- ⇒ Retraite aux flambeaux : Samedi 13 Juillet
- ⇒ Fête Nationale : Dimanche 14 Juillet
- ⇒ Fête du village : Dimanche 8 Septembre
- ⇒ Commémoration de l'Armistice 1918 : Lundi 11 Novembre
- ⇒ Noël des Aînés et des enfants : Dimanche 8 Décembre

**Réflexion sur la création d'un Comité des Fêtes :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il serait judicieux de créer un comité des fêtes.

Pour cela, il rappelle qu'un comité des fêtes est une association à but non lucratif composée de bénévoles participant à l'animation de la vie sociale au bénéfice de la population d'une (ou de plusieurs) commune(s). Son but est d'animer la commune par l'organisation de fêtes et manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social.

Juridiquement, un comité des fêtes est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Les statuts « types » d'un comité des fêtes seront donc ceux d'une association loi 1901. Pour créer un comité des fêtes, il faut donc rédiger des statuts comportant le nom, l'objet, l'adresse du siège et la liste des membres du comité, la création devant être déclarée à la préfecture du département.

Après débat entre chacun des membres du conseil, il en ressort :

- que le conseil souhaite connaître la position officielle de l'Association Loisirs et Détente,
- qu'il y a lieu d'organiser une réunion publique, un vendredi soir après la permanence de la Mairie afin d'établir le bureau et de connaître les éventuels membres bénévoles,
- de faciliter l'engagement des bénévoles (poussins, cadet, juniors, seniors et aînés).

**Questions diverses :****Point d'eau au cimetière :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le Conseil Départemental a délivré sa permission de voirie concernant les travaux d'extension de réseau et de branchement d'eau au cimetière. Les travaux pourront débuter fin décembre 2023.

**Mise en conformité du réseau incendie de la commune :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, qu'une délibération a été prise lors de la séance du 22 novembre dernier, pour la mise en conformité du réseau incendie de la Commune.

L'entreprise SPEE Groupe LHOTELLIER a été retenu pour la réalisation de ce projet dans sa totalité sous conditions d'obtenir toutes subventions susceptibles de nous être accordées.

Monsieur le Maire nous informe que 2 dossiers de subventions ont été déposés afin d'obtenir si possible 30 % de subvention auprès de l'État et 40 % auprès du Département.

**Projet d'un centre de loisirs sur la commune de Rouvrel :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un projet est en cours sur Rouvrel pour la mise en place d'un accueil de loisirs pour les vacances scolaires. Comme c'est le cas pour l'école, la commune de Rouvrel souhaiterait savoir si nous serions intéressés par la mise en place d'une convention de participation pour notre commune afin que les enfants de nos communes puissent être accueillis lors des centres aérés de vacances qu'ils pourraient organiser.

Cette participation serait calculée de la même façon que pour le groupement scolaire, en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'enfants par commune.

Un sondage sera effectué pour connaître le nombre de famille intéressé et la faisabilité du projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal sont favorables à ce projet et donnent leurs accords pour la mise en place d'une convention.

**Environnement :****❖ Biodéchets – 1<sup>er</sup> Janvier 2024 :**

L'obligation de **Tri à la source des Biodéchets** concerne les collectivités à compétence collective (donc la CCALN) et consiste à mettre à disposition, pour tous ses usagers, un moyen d'enlever les biodéchets (déchets de préparation de repas et restes + déchets verts) du sac noir.

**MAIS aucune obligation de composter !** Les usagers peuvent sortir leurs biodéchets des sacs noirs en les donnant à leurs chiens, chats, lapins, poules, oies... en réalisant du mulching ou en compostant les déchets de tonte en tas au fond de leur jardin.

À la CCALN :

- **Actuellement** : possibilité achat d'un composteur individuel => subventionné à 50 % par la CCALN + bioseau offert / les déchets verts sont acceptés en déchetterie.
- **En cours d'année 2024** : possibilité dépôt des déchets de table dans un composteur partagé au sein des 2 déchetteries
- **Déploiement progressif à partir de 2024** : composteurs partagés dans les communes en lien avec les Maires qui seront consultés au préalable. Pour votre information, Moreuil en possède déjà 4.

Des composteurs "gros producteurs" (par exemple dans les collèges) sont déjà présents sur notre territoire et d'autres seront déployés dans les prochaines années.

**❖ Calendrier collectes 2024 :**

Le Calendrier de collectes 2024 sera distribué en fin d'année.

☞ Aménagement de la D14 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que suite à divers accidents routiers sur la Route Départementale n°14, un bureau d'étude sera à définir en 2024.

Ce bureau d'étude permettra de réaliser les travaux sur le courant de l'année 2025 avec si possible une acquisition de subvention à hauteur de 30 % à 40 %.

☞ Route Mailly à Rouvrel :

Les membres du conseil interpellent Monsieur le Maire suite à la dangerosité de la route de Mailly secteur Rouvrel (route sale et glissante, aucun panneau de signalisation est apposé). Observation effectuée quotidiennement. Monsieur le Maire informera la commune concernée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à Mailly-Raineval,

Le 15 Décembre 2023